

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE CORBEVILLE

Par arrêté n° 2016/SP2/BAIE/004 du 12 janvier 2016 le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le territoire des communes d'Orsay et de Saclay préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du secteur de Corbeville.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête publique se déroulera du **08 février 2016 au 23 février 2016 inclus (soit 16 jours)**.

Monsieur Serge CRINE, ingénieur en retraite, domicilié à la mairie d'Orsay pour les besoins de l'enquête, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel GARCIA, architecte en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Orsay, où toute correspondance relative à celle-ci peut être adressée au commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants :

la mairie d'Orsay, 2 Place du Général Leclerc (91400) :

Du lundi, mardi, mercredi, vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 18 h 00,
Jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
le samedi de 09 h 00 à 12 h 00.

la mairie de Saclay, 12 Place de la Mairie :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
Vendredi : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15,
Samedi (uniquement hors vacances scolaires) : de 09 h 00 à 12 h 00.

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie d'Orsay, siège de l'enquête, où elles seront, dès réception, annexées au registre d'enquête.

Aux fins de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par le commissaire enquêteur qui siègera :

à la mairie d'Orsay :

Samedi 13 février 2016 de 09 h 00 à 12 h 00,
Mardi 23 février 2016 de 15 h 00 à 18 h 00.

à la mairie de Saclay :

Mercredi 10 février 2016 de 09 h 00 à 12 h 00,
Lundi 22 février 2016 de 14 h 30 à 17 h 30.

Le commissaire enquêteur, dans un délai maximum d'un mois, dressera le procès verbal de ces opérations et, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra

le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions à la Sous-Préfète de Palaiseau.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée à la mairie d'Orsay. Une copie du même document sera, en outre, déposée à la Sous-Préfecture de Palaiseau, Bureau des Actions Interministérielles et de l'Environnement, Avenue du Général de Gaulle 91120 PALAISEAU.

Cet avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne à l'adresse suivante ; www.essonne.gouv.fr rubrique publications légales/enquêtes publiques/aménagement et urbanisme/aménagement